

COMMUNE DE HORBOURG-WIHR**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HORBOURG-WIHR****SÉANCE DU LUNDI 20 MARS 2017**

Sur convocation datée du 13 mars 2017, distribuée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 14 mars 2017, le conseil municipal de la commune de Horbourg-Wihr s'est réuni à la mairie le lundi 20 mars 2017 à 19h30.

Sous la présidence de M. Philippe ROGALA, Maire :

Membres présents :

Daniel BOEGLER, Jean-Marie CLAUDE, Christian DIETSCH, Élisabeth HOISCHEN-OSTER, Laurence KAEHLIN, Auguste KAUTZMANN, Pascale KLEIN, Philippe KLINGER, Gérard KRITTER, Clarisse MUNCH, Hellmut MUSCH, Édith OPPENDINGER, Francis PERTUSINI, Alain ROUILLON, Josy RUHLMANN, Nicole SCHAEDELE, Pierre SCHEFFER, Nathalie SCHELL, Nathalie SCHWARZ, Annabelle SION, Geneviève SUTTER, Hubert TONGIO, Jérôme WAQUÉ, Christiane ZANZI.

Membres absents:

Corinne DEISS (procuration à Hellmut MUSCH), Guy MINARRO (procuration à Gérard KRITTER), Doris STEINER (procuration à Francis PERTUSINI), Thierry STOEBNER (procuration à Christian DIETSCH).

Assistait également à la séance : Régis THEBAULT, Directeur Général des Services.

Le quorum étant atteint, M. le Maire aborde l'ordre du jour de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2016
3. Communications du Maire
4. Rapports des commissions et divers organismes extérieurs
 - A. Commission de l'urbanisme, de la voirie et du cadre de vie – 7 février 2017
 - B. Commission des bâtiments et du patrimoine - 8 février 2017
 - C. Commission de l'environnement, du patrimoine naturel et du développement durable – 16 février 2017
5. DCM2017-13 Approbation du compte de gestion 2016
6. DCM2017-14 Approbation du compte administratif 2016
7. DCM2017-15 Affectation des résultats 2016
8. DCM2017-16 Vote des taux d'imposition 2017
9. DCM2017-17 Vote du budget primitif 2017
10. DCM2017-18 Admissions en non valeurs
11. DCM2017-19 Bilan annuel 2016 des opérations immobilières et foncières de la commune
12. DCM2017-20 Acquisition d'une propriété 18 rue de l'III
13. Points divers
 - Elections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 – Composition définitive des bureaux de vote
 - Questions orales (article 7 du règlement intérieur du conseil municipal).

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « Lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire » ;

Sur proposition de M. Philippe ROGALA, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE

❖ M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire, comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE

❖ le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 février 2017.

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE**3.1. – Planning des prochaines réunions et manifestations :**

Les dates des prochaines réunions et manifestations ont été jointes aux dossiers préparatoires de la séance.

3.2. – Remerciements :

M. le Maire informe que divers témoignages de reconnaissance et remerciements lui ont été adressés. Ils sont consultables en mairie.

3.3. – Décisions prises par délégation du conseil municipal en application de l'article L2122-22 du CGCT**a. Marchés publics**

Monsieur le Maire informe des décisions intervenues en matière de marchés publics :

Type de marché	Objet	Lot	Titulaire	Montants		Date du marché
				HT	TTC	
Services	Diagnostics avant travaux - 43 Grand'Rue	Lot unique	Meilleurdiag. com	2 000.00 €	2 400.00 €	27/01/2017
Travaux	Aménagement des rues de Bourgogne, Provence, Anjou et place du Lustgarten - Modification n°1	Lot n°2 réseaux secs	Huber Electricité – Mulhouse	11 832.00 €	14 198.40 €	07/03/2017
Services	Diagnostic amiante pour le logement 44 Grand'Rue	Lot unique	Diagamter	80.00 €	96.00 €	14/02/2017

b. Indemnités de sinistres

Monsieur le Maire informe que la commune a encaissé les indemnités de sinistres suivantes :

- Remboursement par le Crédit Mutuel de la franchise pour un montant de 1 000 €, suite à un choc de véhicule sur candélabre le 15/09/2016 (reste 419.04 € à régler sur présentation d'une facture) ;
- Remboursement par GROUPAMA de la somme de 978.02 €, suite à un choc de véhicule sur mobilier urbain (franchise de 1 000 € déduite - Reste 219.78 € à régler sur présentation d'une facture).

c. Aliénation au gré à gré de biens mobiliers

Monsieur le Maire informe que la commune a procédé à la vente de gré à gré suivante :

- Cession à la SARL Attitude Gourmande (Guémar) de conteneurs isothermes stockés aux ateliers municipaux. Prix de vente : 250 €.

d. Louage de chose

M. le Maire informe des décisions intervenues en matière de louage de choses :

- Prêt du porte-outils Ladog à la société Hantsch (Marlenheim) du 20 au 27 janvier 2017 pour une exposition - Montant location : 500 €
- Prêt du porte-outils Ladog à la société Hantsch (Marlenheim) le 10 mars 2017 pour une présentation à une autre commune - Montant location : 100 €.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS ET DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS

A. COMMISSION DE L'URBANISME, DE LA VOIRIE ET DU CADRE DE VIE – 7 FEVRIER 2017

Rapporteur : Auguste KAUTZMANN, 3^{ème} adjoint au Maire

M. le Maire précise que la commission a validé le principe de travaux d'aménagement du parvis de l'église. Le projet sera présenté à la commission lors d'une prochaine réunion, au mois d'avril.

B. COMMISSION DES BATIMENTS ET DU PATRIMOINE - 8 FEVRIER 2017

Rapporteur : Philippe KLINGER, 5^{ème} adjoint au Maire

M. le Maire relève la nécessité de remplacer le sol de la salle Kastler.

C. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DU PATRIMOINE NATUREL ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – 16 FEVRIER 2017

Rapporteur : Geneviève SUTTER, 2^{ème} adjointe au Maire

M. le Maire revient sur la question posée en points divers au sujet de l'avancement du programme de campagne de l'équipe municipale en matière d'environnement. Il indique, exemples à l'appui, que ce programme est très avancé : acquisition de la balayeuse porte-outils, amorce de la partie cyclable de la rue de Mulhouse, opérations de nettoyage du lit de l'III, chemin citoyen, aménagement du parc des Platanes, végétalisation et aménagement des cimetières, acquisitions foncières place du 1^{er} février, afin d'améliorer le cadre de vie etc ...

Nous sommes même en avance par rapport à ce programme.

5. DCM2017-13 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Rapporteur : M. le Maire

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après examen du compte de gestion établi par le trésorier de Colmar, il a été constaté que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 est conforme au compte administratif 2016 de la Commune.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(1 abstention : Corinne DEISS)***

ARRETE

❖ le compte de gestion du budget principal de la commune de l'exercice 2016, tel que présenté par le receveur municipal.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

M. Christian DIETSCH rappelle comme l'année précédente que le compte de gestion contient la transcription matérielle des opérations comptables effectuées par la commune dans l'année, telles que le comptable public les a constatées.

6. DCM2017-14 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

L'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales (al. 2 et 3) stipule que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

En application de ces dispositions, et sous la Présidence de M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire, le conseil municipal examine le compte administratif 2016 de la commune, qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chap.	Intitulé	Budget 2016	Réalisé 2016	% de réalisation
011	CHARGES A CARAC. GENERAL	922 000.00	752 360.53	81.60%
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 650 000.00	1 578 865.90	95.69%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	203 000.00	98 046.14	48.30%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	710 000.00	683 095.35	96.21%
66	CHARGES FINANCIERES	54 800.00	44 264.55	80.77%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	117 000.00	3 494.08	2.99%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	-	/
022	DEPENSES IMPREVUES	200 000.00	-	0.00%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		3 856 800.00	3 160 126.55	82%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 895 786.49	-	0.00%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	242 096.00	229 244.49	94.69%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 994 682.49	3 389 371.04	

Recettes de fonctionnement :

Chap.	Intitulé	Budget 2016	Réalisé 2016	% de réalisation
013	ATTENUATION DE CHARGES	5 000.00	41 668.88	833.38%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIV.	33 100.00	32 806.23	99.11%
73	IMPÔTS ET TAXES	3 118 067.00	3 243 965.80	104.04%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	919 617.00	857 780.21	93.28%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	231 550.00	208 679.72	90.12%
76	PRODUITS FINANCIERS	-	5.40	/
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	27 196.00	36 010.51	132.41%
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	315 000.00	-	0.00%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		4 649 530.00	4 420 916.75	95%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 500.00	4 221.79	93.82%
002	RESULTAT REPORTE	1 340 652.49	-	0.00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 994 682.49	4 425 138.54	

Excédent de clôture de la section de fonctionnement : 2 376 419.99 €.

Dépenses d'investissement :

Chap.	Intitulé	Budget 2016	Réalisé 2016	% de réalisation
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	762 510.00	462 012.18	60.59%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	73 000.00	58 729.44	80.45%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	81 000.00	70 000.00	86.42%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 586 935.15	771 779.63	48.63%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 910 000.00	535 215.09	28.02%
4581	INVESTISSEMENT SOUS MANDAT	120 000.00	120 000.00	100.00%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		4 533 445.15	2 017 736.34	44.51%
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 500.00	4 221.79	93.82%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	66 000.00	54 706.13	82.89%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 603 945.15	2 076 664.26	45.11%
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	783.34	783.34	100.00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 604 728.49	2 077 447.60	45.12%

Recettes d'investissement :

Chap.	Intitulé	Budget 2016	Réalisé 2016	% de réalisation
024	Produits des cessions	82 504.00	-	/
10	Dotations Fonds divers Réserves	1 186 000.00	1 268 273.94	106.94%
13	Subventions d'investissement	666 832.00	100 854.15	15.12%
16	Emprunts et dettes assimilées	300 510.00	-	/
27	Autres immos financières	45 000.00	12 302.29	/
4582	Investissements sous mandat	120 000.00	48 000.00	40.00%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 400 846.00	1 429 430.38	59.54%
040	Opérations d'ordre entre sections	242 096.00	229 244.49	94.69%
041	Opérations patrimoniales	66 000.00	54 706.13	82.89%
021	Virement section fonctionnement	1 895 786.49	-	0.00%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		2 203 882.49	283 950.62	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 604 728.49	1 713 381.00	

Déficit de clôture de la section d'investissement : 364 066.60 €.

Résultat Global de l'exercice : 2 012 353.39 € (excédent).

M. le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités, et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu le projet de compte administratif présenté par le Maire pour l'exercice 2016,

Vu la conformité du compte administratif avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal,

Vu la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles au vote du compte administratif 2016 et au budget 2017, établie en application de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(1 abstention : Corinne DEISS)***

ARRETE

❖ Le compte administratif 2016 du budget principal de la commune tel que présenté par le Maire.

M. Christian DIETSCH rappelle à nouveau que le compte administratif ne fait que constater matériellement les opérations comptables effectuées dans l'année. Il serait plus cohérent de s'abstenir sur le vote du budget que pour ce document.

M. le Maire rejoint à nouveau la séance et remercie les conseillers pour leur confiance.

7. DCM2017-15 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Rapporteur : M. le Maire

Le compte administratif 2016 affiche un excédent global de 2 012 353.09 €.

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 dans les mêmes termes que le compte de gestion,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention : Madame Corinne DEISS),

DECIDE

❖ De reporter les résultats de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017 comme suit :

- Résultat de fonctionnement :

Section	Sens	Compte d'affectation	Libellé	Montant
Investissement	Recette	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 559 034.60
Fonctionnement	Recette	002	Excédent antérieur reporté	817 385.39

- Résultat d'investissement :

Section	Sens	Compte	Libellé	Montant
Investissement	Dépense	001	Solde d'exécution reporté	364 066.60 €

8. DCM2017-16 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

Il est proposé, comme en 2016, de ne pas augmenter les taux des 3 taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti).

L'article 99 de la loi de finances pour 2017 (loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016) prévoit que les valeurs locatives foncières pour l'année 2017 seront réévaluées forfaitairement selon un coefficient de 1.004, soit une augmentation de 0.4%.

Ainsi, compte tenu de cette évolution, les recettes prévisionnelles pour 2017 seraient les suivantes :

	Bases 2016	Bases 2017 estimation(*) (+ 0.4 %)	Tx 2017 (proposition)	Produit impôts 2017 estimé
Taxe d'habitation (TH)	7 603 943 €	7 634 359 €	13.57%	1 035 982 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	6 496 149 €	6 522 134 €	13.70%	893 532 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	74 468 €	74 766 €	67.60%	50 542 €
Total :	14 174 560 €	14 231 258 €		1 980 057 €

(*) avant notification des bases réelles 2017 par les services de l'Etat

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts

Considérant qu'au titre de l'exercice 2017, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées forfaitairement par application d'un coefficient de 1.004 (Article 1518-bis-zk du code général des impôts) ;

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(1 abstention : Madame Corinne DEISS)*

FIXE

❖ Les taux des contributions directes pour l'année 2017 comme suit :

Contribution	Taux 2017
Taxe d'habitation	13.57%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13.70%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	67.60%

M. le Maire indique que la pression fiscale continue à être maîtrisée cette année, malgré les grosses dépenses à venir (rénovation des réseaux d'assainissement, extension du groupe scolaire et périscolaire Paul Fuchs).

9. DCM2017-17 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Rapporteur : M. Christian DIETSCH, 1^{er} adjoint au Maire

Les propositions budgétaires pour 2017 se résument comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRES	BUDGET 2017
011-Charges à caractère général	925 000.00 €
012-Charges de personnel	1 656 000.00 €
014-Atténuation de produits	78 150.00 €
65-Autres charges de gestion courante	687 000.00 €
66-Charges financières	35 700.00 €
67-Charges exceptionnelles	124 000.00 €
022-Dépenses imprévues	200 000.00 €
042-Opérations d'ordre	245 000.00 €
023-Virement à la section d'investissement	1 374 335.39 €
TOTAL	5 325 185.39 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRES	BUDGET 2017
013-Atténuations de charges	35 000.00 €
70-Produits des services et du domaine	37 200.00 €
73-Impôts et taxes	3 110 000.00 €
74-Dotations et participations	797 000.00 €
75-Autres produits de gestion courante	206 500.00 €
77-Produits exceptionnels	5 100.00 €
78-Reprises sur amortissements et provisions	315 000.00 €
042-Opérations d'ordre entre sections	2 000.00 €
SOUS-TOTAL	4 507 800.00 €
002-Résultat 2016 reporté	817 385.39 €
TOTAL	5 325 185.39 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRES	RESTES A REALISER 2016	CREDITS NOUVEAUX 2017	TOTAL BUDGET 2017
20-Immobilisations incorporelles	8 500.00 €	120 666.09 €	129 166.09 €
204-Subv. d'équipement versées	2 000.00 €	150 000.00 €	152 000.00 €
21-Immobilisations corporelles	462 600.00 €	589 451.00 €	1 052 051.00 €
23-Immobilisations en cours	1 350 000.00 €	798 000.00 €	2 148 000.00 €
16-Emprunts et dettes	/	429 370.00 €	429 370.00 €
45-Opérations pour le compte de tiers	/	369 000.00 €	369 000.00 €
040-Opérations d'ordre entre sections	/	2 000.00 €	2 000.00 €
041-Opérations patrimoniales	/	196 000.00 €	196 000.00 €
SOUS-TOTAL	1 823 100.00 €	2 654 487.09 €	4 477 587.09 €
001-Déficit 2016 reporté	/	364 066.60 €	364 066.60 €
TOTAL	1 823 100.00 €	3 018 553.69 €	4 841 653.69 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRES	RESTES A REALISER 2016	CREDITS NOUVEAUX 2017	TOTAL BUDGET 2017
13-Subventions d'investissement	556 132.00 €	176 264.00 €	732 396.00 €
10-Dotations	/	1 749 034.60 €	1 749 034.60 €
165-Cautionnements reçus	/	1 370.00 €	1 370.00 €
23-Immobilisations en cours	/	19 000.00 €	19 000.00 €
021-Virement de la section de fonctionnement	/	1 374 335.39 €	1 374 335.39 €
024-Produits des cessions d'immobilisations	/	83 517.70 €	83 517.70 €
4582-Investissements sous mandat	72 000.00 €	369 000.00 €	441 000.00 €
040-Opérations d'ordre entre sections	/	245 000.00 €	245 000.00 €
041-Opérations patrimoniales	/	196 000.00 €	196 000.00 €
TOTAL	628 132.00 €	4 213 521.69 €	4 841 653.69 €

M. le Maire relève que la situation financière reste saine. La pression fiscale reste maîtrisée, et il n'y a pas de nouvel emprunt, de sorte que la dette continue à diminuer. Notre capacité d'autofinancement reste importante, en raison notamment des efforts qui sont faits sur les dépenses de fonctionnement.

M. Gérard KRITTER demande s'il n'y a pas un risque, à l'avenir, de devoir augmenter trop fortement les taux d'impositions afin de pouvoir faire face aux gros investissements à venir.

M. le Maire répond qu'on attend pour l'instant le chiffrage précis des gros travaux à venir, afin de pouvoir les programmer en plusieurs phases. S'il apparaît nécessaire d'augmenter les taux à l'avenir, cela sera fait modérément et en fonction des besoins de financement liés aux phases de travaux. Il faudra ainsi se projeter sur plusieurs années pour déterminer nos marges de manœuvre et nos contraintes.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles au vote du compte administratif 2016 et au budget 2017, établie en application de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(1 abstention : Madame Corinne DEISS)*

VOTE

❖ Le budget primitif 2017 de la commune, qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 325 185.39 €	5 325 185.39 €
INVESTISSEMENT	4 841 653.69 €	4 841 653.69 €
TOTAL	10 166 839.08 €	10 166 839.08 €

DIT

❖ Que le budget primitif est voté par nature et au niveau des chapitres en section de fonctionnement et en section d'investissement.

10. DCM2017-18 - ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Rapporteur : M. le Maire

Le comptable public a adressé à la commune une demande d'admission en non-valeurs d'un certain nombre de titres de recettes communaux qu'il n'a pu recouvrer.

Il demande en conséquence l'allocation en non-valeur de ces titres, dont le montant s'élève aux sommes suivantes :

Année	Sommes non recouvrées
2014	1 023.80 €
2015	58.10 €
Totaux :	1 081.90 €

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

❖ D'accorder décharge au comptable public des sommes détaillées dans l'état arrêté le 29/11/2016 par le comptable public, pour les montants suivants :

Année	Sommes non recouvrées
2014	1 023.80 €
2015	58.10 €
Totaux :	1 081.90 €

DIT

❖ Que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2017 de la commune.

11. DCM2017-19 - BILAN ANNUEL 2016 DES OPERATIONS IMMOBILIERES ET FONCIERES DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2016, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2016 sont les suivantes :

Ventes						
Nature du bien	Localisation	Réf. Cadastrales	Surface en ares	Prix	Date de l'acte	Destination du bien
Terrain nu	ZA	Section 20 n°861/754	0a09ca	540,00 €	07/07/2016	Implantation Meosis
Total :			0a09ca	540,00 €		

Achats						
Nature du bien	Localisation	Réf. Cadastrales	Surface en ares	Prix	Date de l'acte	Destination du bien
Immeuble	48 Grand'Rue	Section 3 n°213	0a97ca	155.000 €	19/01/16	Voirie
Terrain nu	Rue des Fleurs	Section 369/3 n°418	0a09ca	1 € <i>(dispense paiement)</i>	03/10/16	Voirie
Terrain nu	Rue des Fleurs	Section 369/3 n°426	0a17ca	1 € <i>(dispense paiement)</i>	03/10/16	Voirie
Terrain nu	Rue des Fleurs	Section 369/3 n°479	0a58ca	1 € <i>(dispense paiement)</i>	03/10/16	Voirie
Terrain nu	Rue des Fleurs	Section 369/3 n°422	0a25ca	1 € <i>(dispense paiement)</i>	29/12/16	Voirie
Voirie	Allée de Savoie	Section 5 n° 377	5a29ca	1 € <i>(dispense paiement)</i>	21/11/16	Voirie
Voirie	Allée de Savoie	Section 5 n°376	3a58ca	1 € <i>(dispense paiement)</i>	21/11/16	Voirie
Voirie	Allée de Savoie	Section 5 n°360	6a76ca	1 € <i>(dispense paiement)</i>	21/11/16	Voirie
Voirie	Allée de Savoie	Section 5 n° 355	0a64ca	1 € <i>(dispense paiement)</i>	21/11/16	Voirie
Voirie	Allée de Savoie	Section 5 n° 359	1a26ca	1 € <i>(dispense paiement)</i>	21/11/16	Voirie
Voirie	Chemin du Kreuzfeld	Section 5 n° 306	20a34ca	1 € <i>(dispense paiement)</i>	21/11/16	Voirie

Achats (suite)						
Terrain nu	Rue de Mulhouse	Section 22 n°651	0a26ca	39 €	03/10/2016	Projet piste cyclable
Terrain nu	Rue de Mulhouse	Section 22 n°652	1a47ca	220,50 €	03/10/2016	Projet piste cyclable
Terrain nu	Rue de Mulhouse	Section 20 n°838	1a90ca	475 €	03/10/2016	Projet piste cyclable
Terrain nu	Rue de Mulhouse	Section 22 n°654	0a60ca	90 €	29/12/2016	Projet piste cyclable
Total :			44a16ca	155 824,50 €		

Droits réels immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes, lots de copropriété, droit d'usage, hypothèques, privilèges)
Néant

De ce bilan ainsi établi, il résulte que les cessions et acquisitions immobilières ont participé à l'amélioration de la voirie communale ainsi qu'à l'implantation d'activités économiques.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE

❖ Du bilan des opérations immobilières et foncières de la commune pour l'année 2016

DIT

❖ Que le bilan sera annexé au compte administratif 2016.

12. DCM2017-20 - ACQUISITION D'UNE PROPRIETE RUE DE L'ILL

Rapporteur : M. le Maire

La Commune de Horbourg-Wihr a entrepris des travaux de voirie dans la rue de l'Ill en 2016.

Cette rue souffre cependant d'un manque de stationnement pour les riverains ainsi que pour les usagers fréquentant le groupe scolaire Paul Fuchs, qu'il est d'ailleurs prévu d'étendre.

Au n°18 de la rue de l'Ill, se trouve une maison en état de délabrement, ainsi que des garages et des jardins attenants. La propriétaire accepte de céder à l'amiable l'ensemble de cette propriété au prix de 74.000 €, compatible avec l'évaluation effectuée par le service des domaines. Ce dernier a tenu compte notamment de l'ensemble des frais qu'il sera nécessaire d'engager par la commune pour rendre ce terrain utilisable pour les travaux d'aménagement prévus, notamment les coûts de démolition et de désamiantage de la maison et des garages.

Cette acquisition permettra de réaliser plusieurs places de stationnements, dont une réservée aux Personnes à Mobilité Réduite, et permettra de maintenir la double voie de circulation tout le long de la rue de l'Ill. En effet, il se trouve que la largeur de la chaussée se rétrécit au droit du n°18 rue de l'Ill, ce qui rend la circulation moins fluide et surtout ne permet pas le prolongement du cheminement piéton conformément aux normes applicables à la circulation des Personnes à Mobilité Réduite.

L'acquisition de cette propriété nécessiterait également d'acquérir une petite parcelle de 0.04 are, située au milieu de l'emprise foncière acquise par la commune. Les propriétaires de cette parcelle ont également donné leur accord pour la céder à la commune, au prix de 360 €.

Pour information, la saisine du domaine ne sera désormais possible que pour les acquisitions d'une valeur égale ou supérieure à 180 000 €.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'accord des propriétaires concernés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- ❖ L'acquisition des parcelles suivantes aux conditions suivantes :

Section	N° de parcelle	Surface en ares	Montant
03	221	0.04	360 €
03	122	0.82	74 000 €
03	123	1.22	
03	310	2.01	
03	183	0.65	
TOTAL		4.74	74 360 €

DIT

- ❖ Que les crédits correspondant à cette acquisition sont prévus au budget primitif de l'exercice 2017;
- ❖ Que cette transaction s'effectuera par acte notarié ou acte administratif ;

AUTORISE

- ❖ Le Maire ou son représentant à signer tout acte et document et à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13. POINTS DIVERS

- Elections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 – Composition définitive des bureaux de vote
Les tableaux récapitulant la composition des bureaux de vote ont été distribués aux conseillers avec le dossier préparatoire de la séance. Aucune observation n'est formulée.
- Questions orales (article 7 du règlement intérieur du conseil municipal)

MM. Gérard KRITTER fait part aux membres de la municipalité et du conseil municipal des remerciements de la part de l'association des anciens combattants. Ces derniers espèrent que les restrictions budgétaires actuelles n'affecteront pas la subvention que leur verse annuellement la commune.

M. le Maire répond qu'au vu des montants modiques versés par la commune, cela ne devrait pas poser de problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05

TABLEAU DES SIGNATURES**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

- | | |
|---|---|
| 1. Désignation du secrétaire de séance | 8. <u>DCM2017-16</u> Vote des taux d'imposition 2017 |
| 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2016 | 9. <u>DCM2017-17</u> Vote du budget primitif 2017 |
| 3. Communications du Maire | 10. <u>DCM2017-18</u> Admissions en non valeurs |
| 4. Rapports des commissions et divers organismes extérieurs | 11. <u>DCM2017-19</u> Bilan annuel 2016 des opérations immobilières et foncières de la commune |
| A. Commission de l'urbanisme, de la voirie et du cadre de vie – 7 février 2017 | 12. <u>DCM2017-20</u> Acquisition d'une propriété 18 rue de l'Ill |
| B. Commission des bâtiments et du patrimoine - 8 février 2017 | 13. <u>Points divers</u> |
| C. Commission de l'environnement, du patrimoine naturel et du développement durable – 16 février 2017 | ➤ Elections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 – Composition définitive des bureaux de vote |
| 5. <u>DCM2017-13</u> Approbation du compte de gestion 2016 | ➤ Questions orales (article 7 du règlement intérieur du conseil municipal). |
| 6. <u>DCM2017-14</u> Approbation du compte administratif 2016 | |
| 7. <u>DCM2017-15</u> Affectation des résultats 2016 | |

Nom et prénom	Qualité	Signature	Signature de l'élu(e) ayant reçu procuration
ROGALA Philippe	Maire		
DIETSCH Christian	1 ^{er} adjoint au Maire		
SUTTER Geneviève	2 ^{ème} adjointe au Maire		
KAUTZMANN Auguste	3 ^{ème} adjoint au Maire		

Nom et prénom	Qualité	Signature	Signature de l'élu(e) ayant reçu procuration
KLEIN Pascale	4 ^{ème} adjointe au Maire		
KLINGER Philippe	5 ^{ème} adjoint au Maire		
KA EHLIN Laurence	6 ^{ème} adjointe au Maire		
BOEGLER Daniel	7 ^{ème} adjoint au Maire		
STOEBNER Thierry	8 ^{ème} adjoint au Maire	Absent excusé Procuration donnée à Christian DIETSCH	
CLAUDE Jean-Marie	Conseiller municipal		
DEISS Corinne	Conseillère municipale	Absente excusée Procuration donnée à Hellmut MUSCH	
HOISCHEN- OSTER Elisabeth	Conseillère municipale		
KRITTER Gérard	Conseiller municipal		
MINARRO Guy	Conseiller municipal	Absent excusé Procuration donnée à Gérard KRITTER	
MUNCH Clarisse	Conseillère municipale		
MUSCH Hellmut	Conseiller municipal		
OPPENDINGER Edith	Conseillère municipale		

Nom et prénom	Qualité	Signature	Signature de l'élu(e) ayant reçu procuration
PERTUSINI Francis	Conseiller municipal		X
ROUILLON Alain	Conseiller municipal		X
RUHLMANN Josy	Conseillère municipale		X
SCHAEDELE Nicole	Conseillère municipale		X
SCHEFFER Pierre	Conseiller municipal		X
SCHELL Nathalie	Conseillère municipale		X
SCHWARZ Nathalie	Conseillère municipale		X
SION Annabelle	Conseillère municipale		X
STEINER Doris	Conseillère municipale	Absente excusée Procuration donnée à Francis PERTUSINI	
TONGIO Hubert	Conseiller municipal		X
WAQUÉ Jérôme	Conseiller municipal		X
ZANZI Christiane	Conseillère municipale		X